

LA « PENSION À POINTS » : UNE TOMBOLA SANS TICKET GAGNANT



PTB

Les gens d'abord, pas le profit

MA PENSION EST UN DROIT

PAS UNE
TOMBOLA

KIM DE WITTE,
SERVICE D'ÉTUDES DU PTB
DÉCEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. LE GRAND CASSE DES PENSIONS
2. LA SUÈDE AU BANC D'ESSAI
3. LE SYSTÈME À POINTS ALLEMAND
4. L'EXEMPLE AUTRICHIEN
5. CONCLUSION



1. LE GRAND CASSE DES PENSIONS

Augmenter l'âge d'accès à la pension, durcir les conditions d'accès à la pension, détricoter les allocations légales et la liaison au bien-être : voilà la tendance générale en Europe. On détricote le premier pilier avec la promesse d'un deuxième et d'un troisième pilier plus solide. Mais, dans ces deuxième et troisième piliers, c'est chacun pour soi. La solidarité disparaît. Et désormais les périodes de maladie, de chômage et de crédit temps n'auront plus la même valeur pour votre pension.

La Commission européenne le constate : « Les réformes des pensions ont abouti à une réduction des pourcentages de remplacement des pensions légales. »¹ Et elle prédit que nous ne sommes pas encore près de voir la fin de cette tendance. Le rapport de la pension moyenne au salaire moyen va fortement baisser, au sein de l'Union européenne, écrite elle : de 44 % du salaire en 2013 à 34,9 % en 2060. Soit un cinquième de moins qu'actuellement.² Les perspectives belges sont tout aussi peu engageantes. Si nous laissons passer toutes les mesures du gouvernement Michel en matière de pension, pour 2060, par pensionné, un tiers en moins de la richesse ira aux pensions légales, par rapport à aujourd'hui.³ Le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) le dit allègrement : « Celui qui veut une bonne pension doit assumer lui-même ses responsabilités et se constituer une pension complémentaire plus éle-

vée. »⁴ Jan Spooren, spécialiste des pensions de la N-VA, précise : « Celui qui est propriétaire de sa maison et qui a un peu d'argent de côté pourra vivre sans problème avec une pension de 1 100 euros. »⁵ Une pension légale qui se focalise sur la pauvreté et pas sur le revenu de remplacement. Le débat est aussi vieux que la sécurité sociale même. Une sécurité sociale qui se focalise sur la pauvreté perdra bien vite le soutien d'importants groupes de population. Dès lors, il n'y aura plus que peu d'obstacles pour évoluer vers une sécurité sociale réduite à peu de chagrin, vers des situations à l'américaine.

Après les longues années de diminutions des cotisations sociales, on a trouvé le moyen par excellence pour combler les trous dans le financement de la sécurité sociale. Ce moyen porte un nom : le système à points.⁶ C'était l'une des grandes accroches de l'accord de gouvernement de Michel I.

À l'automne 2017, le ministre Bacquelaine (MR) faisait savoir que cette « pension à points » pouvait également être introduite de façon rétroactive.⁷ Cela veut dire qu'elle est applicable aujourd'hui et hier aussi. Concrètement : la pension que vous avez déjà constituée en euros au cours de votre carrière serait remplacée par des points. Mais combien d'euros vaudra un de ces points ? Et quand pourra-t-on prendre sa pension ?

LA « PENSION À POINTS »

À la tour des Pensions, près de la gare de Bruxelles-Midi, on tient un compte pension pour chacun d'entre nous. Une partie de notre salaire est notée sur ce compte. Cette partie est bloquée, aujourd'hui. Le gouvernement ne peut plus y revenir. Ce sont nos droits acquis à la pension. Une fois acquis et notés à votre nom, on ne peut plus y toucher.

Ce n'est plus le cas avec la « pension à points ». Avec celle-ci, notre droit à un certain montant de pension expire. En lieu et place, nous recevons des points. Par année de travail, nous recevons un point si nous avons gagné autant que le salaire moyen. Si nous gagnons 10 % de plus, nous recevons 1,1 point. Si nous gagnons 10 % de moins, nous recevons 0,9 point. Si nous travaillons à temps partiel, nous recevons moins de points. Si nous sommes au chômage, en RCC, en crédit temps ou en interruption de carrière, nous recevons moins de points également.

L'âge d'accès à la pension aura tendance à augmenter automatiquement en fonction des « évolutions démographiques et financières au sein du système de pension » (l'espérance de vie, l'évolution des coti-

sations sociales et celle des finances de l'État). Ce n'est que trois ans à l'avance qu'on pourra « être fixé » sur le moment où l'on pourra prendre sa pension.⁸ Cela signifie donc que l'âge de la pension s'éloigne systématiquement, car l'espérance de vie elle aussi augmente, lentement mais sûrement. Cela signifie aussi qu'une nouvelle crise financière et économique, qui voit de nombreux emplois passer à la trappe, se traduira automatiquement par une hausse accrue de l'âge de la pension ou à une diminution de notre pension. Plus besoin pour le gouvernement de modifier la moindre loi.

Le nombre de points que nous rassemblerons dépendra de la longueur de notre carrière et de celle de toutes les carrières. On veut obliger tout le monde à travailler systématiquement plus longtemps. Si nous décrochons plus tôt, nous perdons alors une partie des points constitués. En Suède, où le système à points a été introduit en 2000, on doit actuellement travailler jusqu'à 68,5 ans pour toucher la même pension qu'auparavant (voir plus loin).

Ce n'est que lorsque nous prendrons notre pension

Ce n'est que trois ans à l'avance qu'on pourra « être fixé » sur le moment où l'on pourra prendre sa pension.



La Commission de Réforme des pensions devait élaborer un système qui, automatiquement, allait nous faire travailler plus longtemps pour moins de pension.

que nos points seront convertis en euros. La valeur d'un point variera en fonction du salaire moyen. S'il y a plus de flexi-jobs à bas salaires, la valeur de nos points pension baissera. De même, «les évolutions démographiques et financières» vont déterminer également la valeur des points, selon le gouvernement Michel.⁹ S'il rentre moins de cotisations sociales, le montant de la pension diminuera automatiquement.

La valeur d'un point est fixée chaque année. C'est notre pension, mais elle est cadenassée dans toute une grille théorique de paramètres qui changent en permanence. La pension à points rompt le lien entre le salaire et la pension. Elle fait dépendre le montant de notre pension de facteurs qui n'ont rien à

voir avec notre précédent salaire et sur lesquels nous n'avons pas la moindre prise : l'espérance de vie moyenne, le salaire des autres travailleurs, les crises financières, le budget de l'État, la dette publique... Plus personne ne sera sûr de sa pension. Nous connaissons au centime près le montant exact des cotisations que nous payons, mais nous ne savons pas à combien s'élèvera l'allocation que nous percevrons ni pour quand nous pourrons planifier notre pension. La pension est une pierre angulaire de notre sécurité sociale, qui nous «assure» contre la régression sociale en cas de maladie, d'invalidité, de chômage, de vieillesse... La pension à points fait capoter cette sécurité.

OBJECTIF : ÉCONOMISER SUR LES PENSIONS

En 2014, la Commission de Réforme des pensions 2020-2040, avec Frank Vandebroucke (SPa) aux commandes, publiait son rapport final sur l'avenir des pensions. Le fleuron de ce rapport était la proposition d'une pension à points. La Commission de Réforme des pensions était soumise dès le départ à une condition importante : les dépenses publiques pour la pension ne pouvaient pas dépasser certaines limites.

Lors de la cérémonie de remise du Prix pour la Liberté du thinktank Libera !, le ministre des Pensions Alexander De Croo (Open-VLD) expliquait à quel point cette condition était concrète : «Au vu du vieillissement, les systèmes avantageux de sortie de carrière sont intenable. Le gouvernement a déjà introduit une première série de restrictions en matière de condition d'accès à la prépension et à la pension anticipée. Ce processus doit se poursuivre.

Et, surtout, nous devons trouver une base sociale pour continuer. C'est pour cette raison qu'avec ma collègue Sabine Laruelle (MR) j'ai instauré la Commission de Réforme des pensions 2020-2040.»¹⁰ Ceci explique le contexte dans lequel a été créée la Commission de Réforme des pensions. L'intention n'était pas de penser hors des sentiers battus. On devait «contribuer à trouver une base sociale» à une politique à long terme optant pour un âge plus élevé d'accès à la pension et à des montants de pension légale plus bas.

En Suède aussi, une importante réforme des pensions sous forme de pension à points a été préparée par une commission d'universitaires et de spécialistes. La Suède est d'ailleurs la référence par excellence du gouvernement. Comment le système à points y fonctionne-t-il ?

2. LA SUÈDE AU BANC D'ESSAI

Le Svenska Pensionssysteme (système suédois des pensions) du pays de Fifi Brindacier a été complètement réformé en 1999. Quelles en étaient les innovations ? Les «comptes personnels de cotisation» et l'«automatisme». En cette même année 1999, en Amérique, le candidat à la présidence George Bush entamait sa campagne électorale avec, entre autres, la proposition de remplacer une partie de la sécurité sociale par des... «comptes personnels de cotisation». «Les jeunes travailleurs doivent avoir la possibilité de se constituer un "nest egg", proclamait-il. Un «nest egg»? Un «nest egg» est un œuf qu'on laisse dans le nid, c'est une métaphore pour désigner une certaine somme d'argent que l'on épargne, un pécule. Le pécule pour les jeunes travailleurs n'en était pas un, mais plutôt un leurre censé aider Bush à récolter les voix qui lui permettraient

de conquérir la Maison-Blanche. Car, avec ce pécule, Bush ne voulait qu'une chose, introduire davantage encore le marché dans la sécurité sociale, davantage de privé, davantage de Bourse. Bush a ainsi trompé des millions de jeunes travailleurs. Car, pas même dix ans plus tard, ils allaient perdre des milliers d'euros dans la crise financière de 2008.

Le système suédois des pensions allait tourner la tête à bien du monde : celle des patrons et des spécialistes qui leur étaient inféodés, celle des économistes libéraux et de l'élite politique européenne. La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) aimerait elle aussi nous prescrire une «recette à la suédoise». Comme nous allons le découvrir rapidement, dans toutes ces têtes, l'attention va surtout à deux ingrédients : les «comptes personnels de cotisation», auxquels en principe l'État



suédois ne contribue plus financièrement, et l'«automatisme». S'il risque d'y avoir un trou dans les caisses suédoises, il s'ensuit automatiquement que l'on reçoit moins de pension.

La pension suédoise consiste en trois composantes qui, ensemble, constituent la pension légale obligatoire : la pension «garantie», la pension «revenus» et la pension «prime».

La pension «garantie» est une protection de base contre la pauvreté. Elle n'est pas payée par des cotisations, mais par les rentrées fiscales générales. Elle s'élève à maximum 828 euros par mois pour les isolés et 738 euros pour les cohabitants. Elle a la même fonction que notre garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). C'est une allocation d'aide contre la pauvreté. Nous n'en tiendrons plus compte dans la suite de cet exposé.

Les deux autres composantes de la pension suédoise obligatoire sont financées par des cotisations. La pension «revenus» est payée par un système d'enveloppes : la population active finance les gens à la pension en payant des cotisations sociales. La pension «prime» est payée par capitalisation : l'argent que vous cotisez sert pour votre propre pension future : il est investi en Bourse et en obligations.

Du fait qu'on n'a droit qu'à partir de 65 ans à une pension «garantie», 65 ans est l'âge indicatif d'accès à la pension. N'empêche que les Suédois peuvent prendre leur pension à 61 ans, pour autant qu'ils aient cotisé pendant 40 ans. Ils déterminent eux-mêmes quand ils entendent dire adieu au travail. Il n'existe pas d'âge fixe, pour la pension. Mais, si vous la prenez plus tôt, ça peut vous coûter très cher. Les personnes qui cessent de travailler à 61 ans, perçoivent toute leur vie durant entre un quart et un tiers de pension en moins que les personnes qui travaillent jusqu'à 65 ans.

La pension «revenus» est financée par des cotisations

sur les salaires des personnes qui travaillent. Cette cotisation est bloquée à 16 %. Le service national des pensions tient pour chacun un compte qui reprend les cotisations payées durant les années de carrière. Mais il n'y a pas de montant de pension, sur ce compte des cotisations. Chaque travailleur suédois reçoit chaque année dans sa boîte aux lettres une enveloppe orange du service des pensions. Il y trouve quatre feuilles de papier avec des données sur l'état des cotisations versées et leurs intérêts. Outre les données de votre pension «revenus», ce compte personnel des cotisations mentionne également celles de votre pension «prime». C'est un compte virtuel et non un véritable compte. Il ne crée pas de sécurité absolue, mais bien conditionnelle. Ce n'est que lorsque vous prenez effectivement votre pension que la somme totale des cotisations est convertie en un montant de pension concret.

Un des paramètres centraux de cette conversion en euros est l'espérance de vie moyenne. Du fait qu'elle augmente, cela se traduit automatiquement par des pensions plus basses. Voici à quoi cela équivaut : plus longue sera la durée estimée de votre pension, plus modique sera votre allocation de pension mensuelle. Le service des pensions calcule pour chacun pendant combien de temps il va lui falloir travailler encore pour pouvoir toucher l'allocation qu'il aurait déjà perçue normalement à 65 ans, sans cette espérance de vie à la hausse. Une personne née en 1973 se voit imposer aujourd'hui un âge de pension de 68 ans et 6 mois comme résultat. Nous lisons bien : avec ce frein automatique, les Suédois doivent déjà travailler au moins 3 ans et demi de plus !

Si les choses vont mal sur le plan économique, c'est un autre paramètre qui intervient de suite et, selon une formule magique mathématique, le thermomètre des pensions descend « automatiquement » lui aussi.

À PROPOS DE BOÎTES VIDES ET DE FONDS DE PENSION BIEN REMPLIS

Pour comprendre tout à fait d'où cette pension «revenus» tire sa finança bilité autorégulante, nous devons également présenter un autre élément central : les fonds publics de pension suédois. En 2016, ces fonds publics représentaient au moins 147 milliards de dollars.

Tout cet argent doit garantir la finança bilité des pensions au cas où les rentrées régressent temporairement lors d'un ralentissement de l'économie, mais aussi quand la proportion des personnes âgées dans la population est à la hausse.

Sans d'importants fonds publics de pension, la possibilité d'autorégulation s'écroule d'elle-même. Ces fonds n'existent pas chez nous. On a jadis fait une tentative de constituer un fonds de vieillissement, mais il a connu une mort rapide.

La pension «prime» est bâtie sur une capitalisation (constitution de réserve). On épargne pour la consti-

tuer en versant ses cotisations (2,5% du salaire brut) dans des fonds d'investissement. Il existe environ 850 fonds privés parmi lesquels on peut en combiner cinq. Selon que l'on veut courir plus ou moins de risque, on peut opter pour des fonds d'action à risque avec des rendements plus élevés ou pour des fonds de pension plus sûrs aux rendements plus modestes. Le montant de votre future pension «prime» dépend des résultats des investissements des fonds que vous avez choisis. Si vous ne voulez pas choisir parmi cette pléthore de fonds, vos cotisations sont alors versées dans un fonds de dépôt.

En 2000, quand le nouveau Svenska Pensionssysteme a démarré, un tiers seulement des travailleurs suédois ont désiré faire un choix actif. Quatre ans plus tard, 92 % préféraient la sécurité du fonds de dépôt. La plupart des gens ne s'y retrouvaient pas dans ces 850 fonds différents.

Avec le système à points, les Suédois doivent travailler jusqu'à 68,5 ans pour obtenir la même pension qu'auparavant.



Après la crise financière de 2008, l'intérêt pour cette composante de la pension suédoise est presque tout à fait retombé. Aujourd'hui, tout bien compté, 1,5 % à peine de tous les nouveaux assurés optent pour la possibilité

d'un choix de fonds. Les cotisations de tous les autres, soit 98,5 %, sont versées dans un fonds de dépôt. Les Suédois n'apprécient pas les risques boursiers.

UN AUTOMATISME AUQUEL ON CHIPOTE SANS ARRÊT

Le gouvernement suédois reste le maître de son automatisme des pensions. Car c'est un automatisme qui n'en est pas un. Quand cet automatisme s'est mis à vaciller tellement que les pensions ont risqué de s'enfoncer dans les glaces suédoises, le gouvernement est intervenu avec toutes sortes de mesures fiscales, par crainte que les comptes de cotisation «automatiques» et «autorégulants» ne tombent entièrement en discrédit.

L'OCDE écrit : «Depuis le début de la grande crise économique, le gouvernement suédois a ordonné à cinq reprises des réductions d'impôts sur les paiements des pensions. Le coût annuel de ces réductions fiscales s'élève à environ 2,5 milliards de dollars.»¹¹

Quoi qu'il en soit, les partisans d'un automatisme à la suédoise dans les pensions ne se laissent pas démonter par ces interventions du gouvernement. À partir de l'illusion prétendant que qui ne sait rien ne doute de rien, ils continuent opiniâtrément à faire état d'un système autosuffisant sans intervention complémentaire de l'Etat.

Comment le gouvernement de Stockholm en est-il venu à ces mesures fiscales avantageuses? Pour réagir aux diminutions de la pension brute dans les années 2010, 2011 et 2014, provoquées par l'automatisme des pensions. Pour des raisons sociales, mais aussi pour des raisons économiques – la relance de la demande économique – les crédits fiscaux ont dû atténuer l'effet net de ces diminutions. Et c'est de cette façon que le gouvernement a empêché que tout le système tombe en discrédit.

En tout, selon l'OCDE, le système des pensions «revenus» et «primes» a été ajusté à douze reprises, entre 2003 et 2013! Dans ce cas, prétendre qu'il s'agirait d'un système de pension qui se régule de lui-même et qui s'autofinance en permanence est définitivement hors de propos.

L'exemple suédois est plutôt une arme redoutable contre la «pension à points». Cette pension débouche sur une hausse systématique de l'âge de la pension. Toutes les personnes qui cessent de travailler plus tôt perdent une partie de leur pension. En cas de nouvelles crises financières et économiques, les pensions sont automatiquement diminuées.

**Selon l'OCDE,
le système à
points suédois a
déjà été réajusté
à douze reprises.
L'« automa-
tisme » est un
mythe.**



3. LE SYSTÈME À POINTS ALLEMAND

Imaginez que, comme au Moyen Âge, nous croyions que la terre est plate et qu'elle est le centre de l'univers et que nous réfutions toutes les preuves du contraire – que la terre est ronde et qu'elle tourne autour du soleil. Un tel retour à l'ancien mode de pensée, à l'ancien paradigme, constituerait un pas en arrière dans la civilisation. C'est ce qui est arrivé aux pensions quand, au début de ce siècle, le gouvernement allemand socialiste et écolo de Schröder a complètement bouleversé le système des pensions. Il a décidé qu'en l'an 2030, les pensions devaient baisser de 20 % par rapport aux salaires. Elles sont donc désormais dissociées de l'évolution des salaires. Les pensions d'entreprise et l'épargne pension privée allaient ainsi devoir combler le manque à gagner. C'était un changement vers un nouveau concept : désormais, le niveau souhaité des pensions n'allait plus déterminer le montant des cotisations, mais le montant souhaité des cotisations allait déterminer le niveau des pensions. Les rôles étaient inversés, ce revirement allait être total.

LE NIVEAU DES PENSIONS : UNE PERTE CONSIDÉRABLE

C'est pénible de le reconnaître, mais le changement au détriment des pensionnés connaît un triomphe fou, en tout cas du côté des patrons en ce qui concerne la modération des cotisations. Les cotisations ont en effet baissé, à leur profit. Et le montant des pensions a considérablement régressé à l'avenir. Une part de moins en moins grande de la richesse du pays va chez les pensionnés, bien que leur nombre augmente d'année en année. Entre 2003 et 2016, la part des pensions dans le PIB a régressé de plus de 10 % : de 10,5 % à 9,2 aujourd'hui. C'est encore moins qu'en Belgique. Des pays comme l'Autriche et la France y consacrent la moitié en plus.

Depuis le changement, la pauvreté chez les personnes âgées s'est abattue sur le pays de Merkel comme une vraie calamité. Aujourd'hui, selon les statistiques européennes, 2,7 millions d'Allemands de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. Et le même sort menace 13 millions de travailleurs qui, actuellement, gagnent trop peu. Ce changement de cap funeste de 2001 a complètement bouleversé les choses. Le professeur Winfried Schmähl, une autorité incontestée en matière de pension en Allemagne, montre dans de nombreux articles comment, avec ses «mesures arbitraires et manipulatoires», la politique a poussé les pensions vers le bas. Quant à l'affirmation selon laquelle c'est l'esprit du temps qui n'a pas laissé d'autre choix aux responsables d'alors, il la balaie résolument de la main car «Qui fait l'esprit du temps? Nous avons vécu à cette époque une

Jusque dans les années qui ont précédé ce changement de paradigme, en 2001, la norme allemande voulait que le montant net de la pension soit égal à 70 % du salaire net et qu'il augmente chaque année exactement dans les mêmes proportions que les salaires. Grâce à cette norme, le système légal garantissait le niveau de vie des pensionnés. Désormais, cet objectif était sacrifié au profit du nouveau but sacré : la modération des cotisations. Du côté des dépenses, on trouve par contre des pensions qui diminuent de façon considérable. Le niveau des pensions baisse flèche.

Pour ce faire, on a également conçu un outil : une nouvelle «formule d'adaptation des pensions», avec une série de facteurs, dont les plus importants sont le facteur Riester (voir plus loin) et le facteur durabilité, qui assurent efficacement la poursuite de cette baisse. C'est la version allemande de la pension à points.

sorte de lavage de cerveau collectif». À l'époque, bien des rouages s'imbriquaient les uns dans les autres. Le secteur financier était entré dans l'arène des pensions et avait attelé à sa charrette nombre de personnalités éminentes du monde de la science. De puissants groupes de pression ont manipulé les hommes politiques et le public. Et cette campagne a porté ses fruits. «D'un seul coup, tous les partis entamaient le même refrain : le niveau des pensions devait baisser ; cela ne pouvait plus continuer ainsi, la bombe à retardement du vieillissement allait éclater!» Et Schmähl de poursuivre : «C'était une seule et même coalition au sein de laquelle tout le monde soufflait dans la même trompette.»¹²

Aujourd'hui se développe la conscience de ce qui a mal tourné à l'époque : la destruction de la pension légale sous le prétexte qu'avec la rente Riester et l'épargne privée, tout retrouverait à nouveau son équilibre. Le gouvernement n'a pas voulu en démordre et a prétendu que, grâce à ces deux nouveaux piliers, le montant de la pension allait augmenter quand même, mais c'est le contraire, qui s'est produit. Chacun aurait pu s'en rendre compte à l'avance.

Ici, il nous faut retourner impérativement à la «formule de l'adaptation des pensions», la formule selon laquelle fonctionne la version allemande de la pension à points. Cette formule détermine la valeur en argent de vos points de pension. Mais cette valeur en argent varie au fur et à mesure que se modifient toutes sortes

Entre 2003 et 2016, la part des pensions dans le PIB de l'Allemagne a fortement diminué.



de facteurs. Il en résulte que les points de pension perdent constamment de leur valeur. En 2000, le niveau de la pension – c'est-à-dire le rapport entre la pension moyenne avant les impôts et le salaire moyen avant les impôts¹³ – était encore de près de 53 %. En 2015, il était de 47,1 %. Il s'agit d'une perte énorme de 10 %.¹⁴ Ce niveau est en voie de descendre encore plus bas, vers 44 % en 2030. Au cours de la campagne électorale de 2017, nombre de grands formats de la politique allemande ont enfin commencé à dire qu'il était urgent que vienne une «Haltelinie», un trait d'arrêt, mais sans préciser toutefois quand et où ils voulaient tirer ce trait. Ajoutez-y la hausse systématique de l'âge de la pension vers 67 ans et la diminution de pension qui y est liée pour tous ceux qui ne peuvent rester au travail aussi longtemps. En additionnant le tout, beaucoup verront leur pension se réduire de plus d'un tiers par rapport à la législation d'avant l'introduction du système à points. Holger Balodis, le spécialiste des pensions à Der Spie-

gel, a calculé de combien devrait augmenter la valeur d'un point de pension pour retrouver l'équilibre, après la dégringolade des années précédentes. Le résultat fait frémir : d'environ 31 euros aujourd'hui, il devrait passer à 42 euros. Il écrit : «Relever l'âge de la pension n'est qu'une autre mesure d'économie. Mais ce dont nous avons besoin, c'est du contraire : des allocations de pension plus élevées pour tous. De meilleures pensions, c'est apparemment une offense à l'équité entre les générations, une exploitation de la jeune génération. Mais c'est le contraire qui est vrai. Alors que l'actuelle politique plonge toute une génération de pensionnés dans la pauvreté, elle force les jeunes à d'absurdes mesures de prévoyance via des rentes Riester, des pensions d'entreprise, etc. qui, en fin de compte, s'avèrent bien plus onéreuses qu'une pension légale décente. La politique des pensions fait surtout saigner la jeune génération. Et, une fois qu'elle atteint un âge avancé, elle ne reçoit plus qu'une petite pension de famine.»¹⁵

LES CHEVEUX DE LA VIERGE

La formule mathématique selon laquelle on calcule la valeur des points de pension est un vrai casse-tête. Toute la réglementation des pensions est un énorme écheveau, un fouillis inextricable. On dirait une vaste cuscute du thym, cette plante parasite qui prolifère dans nos bruyères et genêts et à laquelle le langage populaire a donné le nom de «cheveux de la Vierge». Ainsi, il y a le «facteur de durabilité». Ce dernier concerne le rapport entre les cotisations de pension et les allocations de pension. Nous avons affaire ici à l'un des termes les plus impropres qu'ait concocté récemment la politique allemande. Car ce qui se présente comme un signe envers des préoccupations écologiques et l'égalitarisme social n'est en fait qu'une diminution des pensions, emballée dans une formule mathématique des plus complexes. Le ministre Walter Riester a prétendu en son temps que l'assurance pension légale avait ainsi été «équilibrée sur le plan démographique». Dans la pratique, le vieillissement fait en sorte que ce facteur, appelé « pension dynamisée » a tout simplement un contrecoup négatif sur les points de pension. Ensuite, il y a le facteur Riester. Si la rente Riester – une

sorte de pension complémentaire pour les travailleurs – augmente, la pension légale diminue. La formule d'adaptation des pensions déduit la cotisation Riester (4 %) du salaire brut qui sert au calcul de la pension légale, mais cela vaut pour tous les assurés pension. On fait donc comme si tous les travailleurs étaient sous le régime Riester. De ce fait, toutes les pensions vont baisser de 4 %. «C'est ainsi que fonctionne la formule», dit-on. Quant à savoir combien de travailleurs s'inscrivent réellement pour la rente Riester, on ne s'y intéresse plus. Pourtant, en fait, à peine un tiers d'entre eux paient activement pour cette rente Riester.¹⁶ Aucune proposition ne paraît suffisamment grossière, aucun mot ne semble suffisamment trompeur pour faire passer cette réforme des pensions comme une solution aux problèmes de répartition. C'est comme quand on cherche à convaincre des gens qui crèvent de froid par 0° Celsius qu'en fait ils auront plus chaud par une température de 32° Fahrenheit. Mais tôt ou tard, tout le monde finit par se rendre compte que c'est une seule et même température. En Autriche, la question des pensions a été abordée d'une tout autre manière.

Avec le système à points, les pensions allemandes ont diminué de 10 % par rapport à l'évolution des salaires



4. L'EXEMPLE AUTRICHIEN

L'écart des pensions entre la Belgique et ses pays voisins va jusqu'à 40 %. Un salarié qui a travaillé aussi longtemps et qui a gagné autant reçoit chez nous une pension légale considérablement plus réduite que chez nos voisins. Et cet écart des pensions augmente encore, avec les mesures du gouvernement Michel, qui a supprimé le bonus de pension, a fortement limité les périodes assimilée et détricote également la pension des fonctionnaires.

Comment s'y prennent-ils dans les autres pays ? 10,5 % de notre PIB va aux pensions. Mais, chez nos voisins français, c'est 15 % du PIB qui est consacré aux pensions. Celles-ci sont donc nettement plus élevées. En Autriche, pays comparable à la Belgique, c'est exactement pareil : presque autant d'habitants, une pyramide des âges comparable et même une espérance de vie plus élevée. Mais, avec 15 % de son PIB, l'Autriche

investit une moitié en plus que nous dans les pensions légales. Lesquelles, en Autriche, sont donc de moitié plus élevées que les nôtres.

Tout ce qui vient d'Autriche n'est pas excellent, mais en ce qui concerne la politique des pensions, nous pouvons apprendre pas mal de choses. Les Autrichiens n'ont pas besoin de fonds de pension privés chers et risqués. Leur pension légale leur suffit pour mener une existence digne. Les dépenses totales pour la sécurité sociale sont plus élevées et le risque de pauvreté est plus faible. La solidarité redistributrice y est plus grande. Et c'est là le noyau du débat sur les pensions. En outre, le système restera parfaitement finançable jusqu'en 2060. L'Autriche se situe au premier rang européen en ce qui concerne la finançabilité, alors que la Belgique se traîne dans le peloton de queue.

UNE FORTE RÉSISTANCE AUX RÉFORMES

L'année 2003 a été décisive en Autriche. Cette année-là, le gouvernement Schüssel, de droite, avait proposé une réforme des pensions comportant la suppression des pensions anticipées et le démantèlement progressif des allocations de pension. Le pays devait s'engager davantage dans l'épargne pension privée, estimait Wolfgang Schüssel. Mais c'était compter sans la population. Celle-ci n'avait pas l'intention d'attendre que l'on tue la poule aux œufs d'or des pensions. Un jour de mai, la république alpine a offert le spectacle d'au moins dix mille actions contre le «hold-up sur les pensions». Une semaine plus tard, le syndicat ÖGB a organisé une

grande manifestation dans la capitale. Plusieurs autres manifestations ont suivi, tant locales que nationales. Tout le pays était en émoi. Le gouvernement était dans les cordes et l'électeur a renvoyé à ses études le dirigeant d'extrême droite Jörg Haider, qui s'était opposé à l'action sociale. En 2004, l'homme a perdu au moins 73 % de ses voix.

Depuis lors, à Vienne, on entretient solidement l'idée d'une pension légale forte et, au contraire de ce qui se passe chez nous, on ne chipote pas dans les cotisations sociales. L'action s'est avérée payante. Aujourd'hui, quatorze ans plus tard, nous voyons les résultats.

UN TRAVAIL FAISABLE

En Autriche, l'âge de la pension pour les femmes est toujours de 60 ans. Selon les dernières statistiques d'Eurostat, les Autrichiens prennent leur pension plus tôt que les Belges, en moyenne. Ensuite, il existe également en Autriche quelque chose de très populaire, que l'on appelle l'Altersteilzeit, le temps partiel pour les travailleurs plus âgés.

Avec l'Altersteilzeit, les hommes peuvent travailler à temps partiel dès 58 ans, selon une formule de crédits-temps de fin de carrière. Les femmes peuvent même le faire dès l'âge de 53 ans. Le temps de travail est réduit de 40 à 60 %, soit via une réduction du temps de travail permanente (par exemple une semaine de

20 heures au lieu de 40 heures), soit en reportant ce temps de travail réduit de sorte à pouvoir quitter le travail plus tôt. Les patrons paient une compensation salariale s'élevant à la moitié de la différence de salaire, y compris les cotisations à la sécurité sociale. Et l'État paie aussi une partie de ces coûts.

Il existe une forme d'Altersteilzeit, à partir de 62 ans, la Teilpension, la pension partielle. Les cotisations à la sécurité sociale (donc aussi de pension) sont calculées à 100 % sur base du dernier salaire complet.

Des mauvaises langues prétendent que les pensions en Autriche sont plus élevées parce que chaque salarié y travaillerait cinq années de plus. C'est inexact.

Nous avons à peu près les pensions les plus basses d'Europe occidentale. En Autriche, les pensions sont 50% plus élevées, tant chez les hommes que chez les femmes.



Avec 15 % du PIB, l'Autriche investit une fois et demie plus que nous dans les pensions légales.

Prenons deux travailleurs, un Autrichien et un Belge, qui ont travaillé exactement aussi longtemps et ont gagné exactement la même chose : l'Autrichien recevra une moitié en plus de pension que le Belge. Qu'on ait travaillé longtemps ou pas, la constitution de la pension par année prestée est nettement plus élevée en Autriche.¹⁷ Il est vrai qu'il y a là-bas plus de gens au travail. Les statistiques de «durée de la vie active» d'Eurostat indiquent le nombre d'années de travail actif sur le marché de l'emploi qu'on peut attendre de la part des habitants. C'est une moyenne, calculée pour tous les habitants du pays. Avec un grand nombre de femmes et d'hommes au foyer ou avec un grand nombre de chômeurs et d'invalides qui n'ont pas accès au marché de l'emploi, la moyenne du pays baisse, et avec moins de femmes et d'hommes au foyer, et moins de chômeurs et d'invalides, la moyenne grimpe. Il ne s'agit donc pas ici de la durée moyenne du travail pour un travailleur. Il s'agit de la durée de travail moyenne pour l'ensemble de la population.

Un Belge est en moyenne – personnes au foyer et invalides y compris – actif pendant 32,6 ans sur le marché de l'emploi. Pour l'UE, cette moyenne est de trois ans

plus élevée : 35,6 ans. En Autriche, elle est encore plus élevée d'un an et demi : 37,1 ans. On y trouve donc plus de personnes actives sur le marché de l'emploi. Il est possible aussi qu'un certain nombre de personnes soient actives plus longtemps. Nous ne pouvons pas le déduire de cette statistique car il ressort également d'Eurostat que les Autrichiens prennent en moyenne leur pension plus tôt que les Belges.

On pourrait se demander pourquoi plus de personnes sont sur le marché autrichien de l'emploi. La réponse à cette question n'est naturellement pas étrangère à l'organisation de ce marché de l'emploi. L'Autriche connaît plus de mécanismes qui contribuent concrètement à la faisabilité du travail. Pas de slogans creux, mais des systèmes clairs, comme l'Altersteilzeit, une version améliorée de nos aménagements de fin de carrière que le gouvernement Michel est précisément occupé à démanteler. L'Autriche connaît également une productivité du travail un peu plus basse. Cela veut dire qu'on fait travailler les gens moins durement tout en engageant plus de personnel, ce qui fait que ces travailleurs seront moins vite usés.

PAS DE MÉRULE

Le gouvernement Michel encense le tax-shift comme un exemple de bonne politique des pensions : ce tax-shift assure des emplois et davantage de cotisations vont à la caisse des pensions, dit le raisonnement. Mais c'est le contraire, qui est vrai. Le tax-shift réduit en réalité les cotisations patronales à la sécurité sociale. Il continue à entretenir l'illusion que l'on peut créer des emplois et du travail via l'exemption des cotisations sociales.

Le professeur Jozef Van Langendonck, spécialiste de la sécurité sociale à la KU Leuven, a exprimé il y a quelque temps la chose comme suit : «Au cours du dernier quart de siècle, la plupart des pays ont suivi une politique de "réduction des charges sociales" afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises et de l'emploi. La Belgique s'est profilée comme une championne, en la matière, jusqu'à en devenir quasiment ridicule.»

Ces exemptions rongent le financement de la sécurité sociale comme la mērule qui s'attaque à la poutre maîtresse d'une maison. En surface, on ne voit pas grand-chose des dégâts, mais, à l'intérieur, les ravages sont énormes. Il ne faut alors pas attendre longtemps pour voir s'effondrer ce que l'on croyait solide. Il en coûte annuellement des milliards de revenus à la sécurité so-

ciale. Si nous n'éliminons pas cette mērule, il n'y aura pas que les pensions qui ne seront plus financables, mais aussi l'assurance maladie, l'invalidité, les allocations familiales et le chômage.

En Autriche, par contre, depuis 1988, on ne touche plus aux cotisations sociales pour les pensions légales. Elles se situent à 10,25 % pour les travailleurs et à 12,55 % pour les patrons. Soit un tiers de plus qu'en Belgique. Et elles sont effectivement perçues. C'est le véritable miracle qui sous-tend le système des pensions en Autriche : des cotisations plus élevées pour la sécurité sociale. Autrement dit, une meilleure répartition entre le revenu du travail et le revenu du capital. C'est également possible par un véritable impôt sur les fortunes les plus élevées et une meilleure lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Dans notre pays, selon certaines estimations nationales et internationales, cette fraude représenterait jusqu'à 9 % du PIB, soit 36 milliards d'euros par an.¹⁸ Si nous n'en récupérons ne serait-ce qu'un dixième chaque année, nous ne serions pas forcés de travailler jusqu'à 67 ans.¹⁹



5. CONCLUSION

Oui, il est temps de déclencher l'alarme. Mais pas comme le fait ce gouvernement de droite. Il faut choisir : la voie autrichienne ou la voie suédoise ? La pension des travailleurs belges est bien trop basse. Une personne âgée sur six vit au bord de la pauvreté. En France, la proportion est d'une sur dix ; aux Pays-Bas, une sur vingt. Les femmes sont les principales victimes. Tout le monde a droit à un repos en bonne santé à la fin de sa vie. Sans soucis financiers. Ce droit, le gouver-

nement Michel est occupé à le retirer à de plus en plus de monde.

Celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie doivent avoir une pension égale à trois quarts de leur salaire moyen. Exigible au plus tard à 65 ans. Pas finançable ? L'Autriche prouve au contraire que c'est parfaitement faisable.

- 1 - Commission européenne, Livre blanc : Un agenda pour des pensions adéquates, sûres et durables, 16 février 2012, p. 5.
- 2 - Commission européenne, The 2015 Aging Report (Rapport 2015 sur le vieillissement), p. 388.
- 3 - Commission d'étude sur le vieillissement. En 2013, il y avait 2,4309 millions de pensionnés, en Belgique. Nous consacrons à l'époque 10,6 % de notre prospérité aux pensions. Soit 0,000004361 % de la prospérité par pensionné. En 2060, nous aurons 4,1023 millions de pensionnés, en Belgique. Selon le dernier rapport du Bureau du plan, nous consacrerons alors 12,6 % de notre prospérité aux pensions. Cela fera 0,000003071 % de la prospérité par pensionné, soit 29,5 % de moins.
- 4 - De Tijd, 22 novembre 2017. Knack, du 15 au 22 novembre 2017.
- 5 - Accord de gouvernement, 10 octobre 2014, point 2.1.2 (« Pour le long terme : mécanismes automatiques d'adaptation »).
- 6 - Het Belang van Limburg, 28 octobre 2017.
- 7 - Accord de gouvernement, 10 octobre 2014.
- 8 - Ibidem.
- 9 - Alexander De Croo, éloge de Peter De Keyser, remise du prix Libera – Prix de la Liberté, Bruxelles, 24 juin 2014.
- 10 - Kent Weaver et Alexander Willén, The Swedish Pension System after Twenty Years, OECD Journal on Budgeting, 13, 1A, 2014.
- 11 - Holger Balodis, Dagmar Hühne: Die große Rentenlüge. Warum eine gute und bezahlbare Alterssicherung für alle möglich ist. Westend Verlag, Frankfurt/Main 2017, p. 21-22.
- 12 - Depuis la Loi sur les revenus des personnes âgées de 2005, la part imposable (croissante) de la pension dépend de l'année calendaire à laquelle la pension entre en compte.
- 13 - De ce fait, le niveau net des pensions est tombé en désuétude, depuis lors. Les Rentenversicherungsberichte annuels du gouvernement allemand utilisent depuis 2014 le Sicherungsniveau vor Steuern (SvS). L'équivalent du « niveau de pension » chez nous.
- 14 - Johannes Steffen, « Für eine Rente mit Niveau, Zum Diskurs um das Niveau der Renten und das Rentenniveau », Portal Sozialpolitik, 5 août 2015, p. 8.
- 15 - Holger Balodis, « Rentenedebatte absurd », dans Vorsorgelüge-Newsletter 7/2017, 5 septembre 2017.
- 16 - Johannes Steffen, Für eine Rente mit Niveau. Zum Diskurs um das Niveau der Renten und das Rentenniveau, Portal Sozialpolitik, août 2015, p. 17.
- 17 - Les chômeurs autrichiens sont protégés eux aussi. La première année de chômage est complètement assimilée. Au-delà de cette année, on se retrouve dans un système de Notstandshilfe (assistance en cas de nécessité), dans lequel on se constitue toujours des droits à la pension à 64 % du précédent salaire brut. C'est ce qu'on peut lire noir sur blanc sur le site Internet du ministère autrichien de l'Emploi.
- 18 - J. Pacolet et T. Strengs, De kost van fiscale en parafiscale uitgaven en ontwikkeling in België (Le coût des dépenses fiscales et parafiscales et de l'évasion fiscale en Belgique), 2011, p. 22.
- 19 - Selon la Commission de réforme des pensions, travailler jusqu'à 67 ans ne se traduit que par une économie de 1 à 1,6 % du PIB. Récupérer un peu plus d'un dixième de la fraude et de l'évasion fiscales procurerait donc les revenus suffisantes pour rendre inutile le travail jusqu'à 67 ans. Voir le rapport de la Commission de réforme des pensions 2020-2040, pp. 144-146.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

WWW.PTB.BE - international@ptb.be

Si nous pouvions récupérer un dixième de la grande fraude fiscale et de l'évasion fiscale, personne ne devrait travailler jusqu'à 67 ans.

